

Vice-rectorat de la Polynésie française
Département des Examens, des cert. pro.
et des concours (DEC)

Vu le décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie ;

Vu l'arrêté du 8 février 2021 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

Vu la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

Vu l'arrêté n° 6557-2025/VR/DRH/DEC du 07 octobre 2025 fixant les modalités d'organisation de la session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ouverte au titre de l'année 2026 ;

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme EMMANUELLE PRELOIS
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

CIRCONSCRIPTION PEDAGOGIQUE ASH 1ER ET 2ND
DEGRES PIRAE

MEMBRE DU JURY

Mme MANUARI ANDREA DOOM
PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

CIRCONSCRIPTION PEDAGOGIQUE ASH 1ER ET 2ND
DEGRES PIRAE ASH

Mme CELIA LANDRE

CIRCONSCRIPTION PEDAGOGIQUE ASH 1ER ET 2ND
DEGRES PIRAE - APADHE

Mme LAETITIA LEMAITRE

CIRCONSCRIPTION PEDAGOGIQUE ASH 1ER ET 2ND
DEGRES PIRAE - ULIS

M. OLIVIER LE MERCIER
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Circonscription d'inspection du 1er degré de Arue-Mahina-
Hitiaa O Te Ra MAHINA

Mme VAHINETUA PUAIRAU
PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE

COLLEGE DE PUNAAUIA PUNAAUIA
ENSEIGNANT 1ER DEGRE SPECIALISE

M. TAMATO RAAPOTO
PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE

CIRCONSCRIPTION PEDAGOGIQUE ASH 1ER ET 2ND
DEGRES PIRAE

M. GILLES TEYSSERE
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Circonscription d'inspection du 1er degré de Tuamotu-
Gambier PIRAE
CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE

Article 2 : Le secrétaire général du vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Papeete, le 26 février 2026

Pour le Vice-recteur
et par délégation, le chef du département des
examens, des certifications professionnelles et
des concours

Tuarii DOOM

